



PLACES RESERVEES EN CHAMPIONNATS DE FRANCE (SAISON 2021-2022)

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input checked="" type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 2		
<input type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Echéance de réponse : Lundi 31 mai 2021 midi		

A l'attention des clubs de Championnats de France et de Pré-Nationale

Madame, Monsieur,

Suite à l'arrêt définitif des compétitions amateurs pour la saison 2020-2021, le Bureau Fédéral du 19 mars 2021 avait acté le principe selon lequel un système de places réservées serait mis en place afin de pourvoir aux éventuelles places laissées vacantes dans les différentes divisions de Championnat de France pour la saison 2021-2022.

En outre, le Bureau Fédéral du 09 avril 2021 a validé dans un second temps le cahier des charges qui permettra d'étudier les candidatures reçues et déterminer l'attribution de ces places réservées. Deux cahiers des charges distincts ont été élaborés, respectivement pour les candidatures en Championnats de France NM1 et LF2, puis en Championnats de France NF1, NF2, NM2, NF3 et NM3.

La Commission Fédérale 5x5 aura la charge d'étudier les candidatures, et de proposer au Bureau Fédéral du 11 juin 2021, pour validation, un classement national et par division des candidatures reçues. Ce classement validé sera alors utilisé par la Commission Fédérale 5x5 pour pourvoir les éventuelles places vacantes, au plus tard jusqu'au 15 juillet 2021.

Comment candidater ?

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe de cette note :

- Le cahier des charges des places réservées - Championnats de France HN (Saison 2021-2022) ;
- Le cahier des charges des places réservées - Championnats de France hors HN (Saison 2021-2022)

Seuls les clubs ayant sportivement et administrativement acquis leur place dans une division lors de la saison 2020-2021 peuvent candidater pour une place réservée dans la division immédiatement supérieure pour la saison 2021-2022, dans le respect des règlements fédéraux.

La candidature s'effectue **via eFFBB** en deux étapes :

- Remplissage du formulaire de candidature en ligne disponible via le lien suivant :
[Lien vers le FORMULAIRE](#)
- Transmission des documents de votre dossier de candidature via un dossier partagé. L'accès à ce dossier partagé vous permettant de déposer vos documents sera donné dès validation de votre réponse au formulaire par la Commission Fédérale 5x5 (moins de 72h après avoir complété le formulaire). Vous recevrez un mail de confirmation sur votre adresse eFFBB vous indiquant que vous avez accès au dossier partagé, vous pourrez y déposer les différents éléments permettant d'appuyer votre candidature. Ce dossier partagé sera aussi accessible [en vous connectant à eFFBB](#), puis en sélectionnant Applications (en haut à gauche  / One Drive / Partagés.

Afin de faciliter le suivi, tout document déposé dans le dossier partagé devra respecter la nomenclature suivante : *Division où le club candidate - Nom du club (N° informatique) – Nom du document – doc X sur X (exemple : NF2 – Basket Club FFBB (IDF0075000) – Diplôme Entraîneur – doc 1 sur 10.pdf)*

Pour tout renseignement complémentaire sur le fonctionnement d'eFFBB, nous vous invitons à contacter l'assistance dédiée (assistanceeffbb@ffbb.com).

Seules les candidatures reçues par le biais de cette procédure seront étudiées.

Le formulaire devra être complété **avant le lundi 31 mai 2021 midi**, et le dossier de candidature devra être transmis **au plus tard le mardi 1^{er} juin inclus**. La recevabilité suppose le respect de l'ensemble des conditions de forme posées par le cahier des charges et le dépôt d'un dossier

de candidature dans les délais impartis ; les candidatures et éléments transmis hors délai ne seront pas étudiés.

Au terme de l'analyse des candidatures, la Commission Fédérale 5x5 proposera un classement national et par division de l'ensemble des candidatures reçues, en indiquant les candidatures irrecevables, au Bureau Fédéral du 11 juin 2021. Ce classement sera utilisé pour pourvoir aux éventuelles places vacantes, et dans le cas où un club bénéficierait d'une place réservée, son engagement se fera sous réserve d'une décision prise par la Commission de Contrôle de Gestion pour les divisions nécessitant une validation de cette dernière.

Les places pouvant être proposées jusqu'au 15 juillet 2021, si un club a candidaté pour une place réservée dans la division supérieure mais ne s'est pas vu proposer cette place réservée avant le début de la procédure d'engagement en Championnat de France, il devra tout de même procéder à son engagement dans la division dans laquelle il a acquis sa place à l'issue de la saison 2020-2021. **Cela n'annulera pas sa candidature pour une place réservée dans la division supérieure.**

Nous souhaitons convier tous les clubs souhaitant candidater à une place réservée en Championnats de France pour la saison 2021-2022 à une réunion en visioconférence. Cette réunion d'information aura lieu via Teams le mardi 20 avril 2021 de 19h00 à 20h00. Nous vous remercions de bien vouloir cliquer sur le lien suivant pour vous connecter : [Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#). Nous vous remercions de bien vouloir privilégier une seule connexion par club.

Si vous souhaitez postuler pour une place réservée, nous vous invitons à consulter attentivement le cahier des charges de la division candidate joint en annexe, à suivre la procédure détaillée ci-dessus, et restons bien entendu disponibles pour tout complément d'information.

Contact

Tél : 01.53.94.25.42

E-mail : sportive@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Alain SALMON Président de la Commission Fédérale 5x5	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Pratiques Fédérales	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2021-04-14 5-CF5x5 Note Places réservées en Championnats de France (Saison 2021-2022) - VFIN	